

# DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7 NOUVELLES 24-7

## Concours du 25e anniversaire

Mises à jour technologiques: Babillard numérique de Santé et Sécurité, Personnalisation avancée des dates d'échéance des cours/modules



**Vous avez besoin de cartes de Saint-Valentin ?**  
Consultez la page 16 de notre calendrier mieux-être pour des modèles de carte à imprimer.

Article vedette: Quelle quantité d'eau devrions-nous boire ?



Postes Canada et gestion sans papier

Dates importantes: Bureaux fermés pour le jour de la famille

Mises à jour technologiques: Nouvelle fonctionnalité

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section



MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES



MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ



MISES À JOUR DU PROGRAMME DE RH



RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

# Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous! Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ !



Pour marquer notre 25e anniversaire, un logo spécial a été soigneusement dissimulé dans Systèmes 24-7, et VOUS pourriez gagner une carte-cadeau de 25 \$ chez Home Hardware !

Voici comment participer :

1

### Trouvez le logo anniversaire

Dès le 1er janvier 2025, notre logo 25 ans sera caché quelque part dans Systèmes 24-7. Soyez le premier à le trouver!



2

### Réclamez votre prix

Repérez le logo, prenez une capture d'écran et envoyez-la à [anniversary@systems24-7.com](mailto:anniversary@systems24-7.com). La première personne à le signaler remportera une carte-cadeau de 25 \$. Vous devez avoir **complété 100 %** de vos formations obligatoires pour recevoir votre prix.



3

### Continuez la chasse

Une fois découvert, le logo sera déplacé chaque semaine à un nouvel endroit. Le concours se déroule tout au long de l'année, alors restez attentif et persévérant!



À partir du 1er janvier 2025, partez à la recherche du logo et vous pourriez être notre prochain gagnant.  
Prêt à célébrer avec nous ? Que l'aventure commence!

## DATES IMPORTANTES



### Jour de la Marmotte

2 février

Le jour de la Marmotte est célébré le 2 février de chaque année. Selon le folklore, l'observation d'une marmotte hors de son terrier permet d'établir une prévision météorologique pour les semaines à venir. Ainsi, si la journée est ensoleillée et que la marmotte voit son ombre, elle retourne dormir et l'hiver se poursuit encore six semaines. Par contre, si le temps est nuageux et qu'elle ne la voit pas, elle reste dehors, car le pire de l'hiver est passé et le printemps arrivera bientôt. Cette année, nous voulons connaître vos prédictions!

### Saint-Valentin

14 février

La Saint-Valentin est une occasion de célébration et d'amour, mais il est essentiel de mettre la sécurité au premier plan tout en profitant des festivités. Que vous organisiez un dîner romantique, une sortie spéciale ou que vous offriez simplement un petit cadeau, voici quelques conseils pour garantir une journée sans souci :

Si vous devez conduire, restez vigilant sur la route, en particulier par temps de neige ou de glace, et désignez un conducteur si vous prévoyez de consommer de l'alcool. Lorsque vous offrez des fleurs ou des chocolats, pensez aux allergies possibles. Si vous faites vos achats ou planifiez une sortie en ligne, assurez-vous d'utiliser des sites sécurisés pour protéger vos informations personnelles. Enfin, si vous allumez des bougies, ne les laissez jamais sans surveillance pour éviter tout risque d'incendie.

En suivant ces conseils, vous pourrez profiter d'une expérience agréable et sécuritaire pour tous.



### Bureaux fermés pour le jour de la famille

14 – 17 février

Les bureaux de Dunk & Associés/Systèmes 24-7 seront fermés le vendredi 14 février et le lundi 17 février à l'occasion du Jour de la famille. Voici quelques conseils pour profiter pleinement de cette journée de congé tout en assurant la sécurité de tous:

- Si vous allez à l'extérieur pour des activités hivernales comme le patinage, le ski ou la luge, assurez-vous de vous habiller chaudement en superposant plusieurs couches de vêtements, de porter l'équipement approprié et de prendre des précautions pour éviter les blessures.
- Pour les activités à l'intérieur, comme cuisiner en famille ou faire des bricolages, soyez vigilant aux objets tranchants et aux surfaces chaudes, et gardez les petits objets pouvant présenter un risque d'étouffement hors de portée des enfants.
- Pour les déplacements, assurez-vous que votre véhicule est prêt pour l'hiver et que vous avez des pneus adéquats et une trousse d'urgence à bord.

Avant tout, priorisez le bien-être de tous les membres de votre famille en vous assurant que les activités restent amusantes, sécuritaires et relaxantes, afin que chacun puisse profiter d'un moment de qualité ensemble.



Cliquez pour agrandir

## Journée du chandail rose

26 février

Chaque année, le dernier mercredi de février marque la Journée du chandail rose au Canada. Cette journée, aussi connue sous le nom de Journée de lutte contre l'intimidation, vise à sensibiliser la population à l'intimidation à l'école, au travail, à la maison et en ligne. Pour en savoir plus, visitez : <https://www.pinkshirtday.ca/>

Cliquez sur les images pour ouvrir des ressources complémentaires



## Journée internationale de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif (LATR) 28 février

Les LATR, qui causent de la douleur et de la souffrance à de nombreux travailleurs, constituent une préoccupation importante en matière de santé au travail. La préhension, la torsion, la flexion, le fait de saisir à pleine main ou de serrer un objet, et l'extension du bras : ces mouvements que nous faisons couramment tous les jours ne sont pas particulièrement dangereux dans le cadre de nos activités quotidiennes. Ce qui les rend dangereux au travail, en fait, c'est la répétition continue des mêmes mouvements. D'autres facteurs liés au travail peuvent également contribuer à ces lésions, notamment les postures contraignantes ou fixes, l'application d'une force excessive concentrée sur de petites parties du corps, comme la main ou le poignet, et un rythme de travail accéléré sans période de pause ou de récupération suffisante.

Visitez la page 16 pour des ressources additionnelles

### Postes Canada et gestion sans papier

Nous avons le plaisir de vous informer que Postes Canada reprend ses activités. Nous profitons également de l'occasion pour vous annoncer une mise à jour importante. Dans le cadre de nos efforts continus pour améliorer l'efficacité, la durabilité et la commodité pour nos précieux clients, nous procédons à un changement important concernant notre processus de paiement.

#### Transition vers le tout numérique d'ici 2026

D'ici 2026, nous passerons à un système de paiement sans papier et ne serons plus en mesure d'accepter les chèques envoyés par courrier. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de réduire notre empreinte environnementale et permet d'assurer un traitement des paiements plus rapide et sécurisé. De plus, en éliminant les chèques, nous contribuons à la réduction de nos coûts administratifs, ce qui nous permet de maintenir des prix compétitifs pour nos clients.



#### Options de paiement acceptées

Pour faciliter cette transition, nous vous offrons les options de paiement suivantes :

**Virement électronique** : Une méthode simple et rapide pour effectuer des paiements directement depuis votre banque en ligne.

**Dépôt direct (EFT)** : Paiements automatisés et sans tracas pour les transactions récurrentes.

**Carte de crédit** : Pratique et sécurisée pour les paiements instantanés. Des frais administratifs de 3,5 % sont appliqués aux paiements par carte de crédit.

Notre équipe est là pour vous accompagner à chaque étape. Si vous avez des questions concernant cette transition ou si vous avez besoin d'aide pour mettre en place l'une de ces options de paiement, n'hésitez pas à nous contacter à [accounting@systems24-7.com](mailto:accounting@systems24-7.com) ou au 1-866-754-8839.

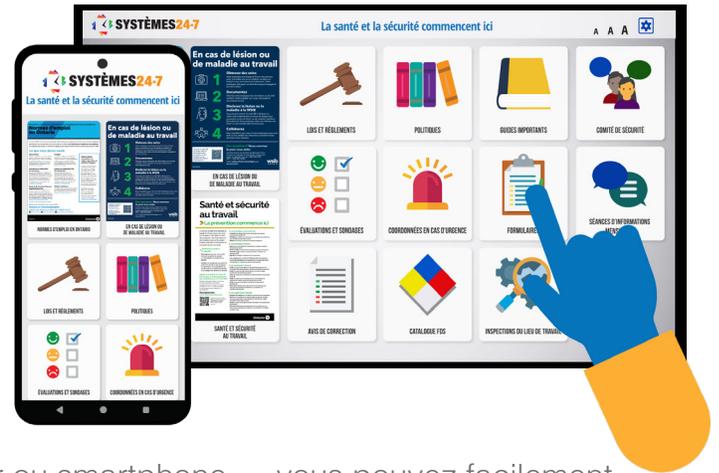
Merci de votre confiance continue et de votre partenariat continu dans notre objectif commun d'un avenir plus durable.

# MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

AVIS

## Babillard numérique de Santé et Sécurité

Révolutionnez la gestion de la santé et de la sécurité dans votre entreprise avec le babillard numérique innovant de Systèmes 24-7 ! Complètement intégré à la plateforme, il offre une solution moderne et intuitive pour centraliser tous les documents essentiels (politiques, inspections, affiches, procès-verbaux des réunions du comité de sécurité), ainsi que tout autre contenu que vous jugerez pertinent, le tout en un seul endroit.



Peu importe le dispositif — tablette, ordinateur ou smartphone — vous pouvez facilement afficher les babillards de santé et de sécurité propres à chaque emplacement, accessibles à vos employés en tout temps via leurs comptes Systèmes 24-7. Si vous souhaitez élargir l'utilisation des babillards au-delà de la santé et de la sécurité, vous avez la possibilité de créer des espaces dédiés pour les mises à jour RH, les actualités de l'entreprise, les événements, et bien plus encore.

Curieux de voir comment notre babillard numérique peut transformer votre équipe ? Contactez-nous ! Nous serions ravis de collaborer avec vous pour trouver des solutions parfaitement adaptées à votre environnement de travail. Écrivez-nous à [support@systems24-7.com](mailto:support@systems24-7.com) pour planifier une démo !

## Personnalisation avancée des dates d'échéance des cours/modules

Sur Systèmes 24-7, les administrateurs peuvent désormais personnaliser les dates d'échéance des cours/modules en fonction des niveaux et entités de l'organisation. Par exemple, si la date d'échéance d'un cours diffère d'un emplacement à l'autre, nos outils permettent de répondre à cette demande avec précision.

Admin > Paramètres de configuration > Personnaliser la date d'échéance d'un cours/module de l'entreprise

### Personnaliser la date d'échéance d'un cours/module de l'entreprise

Licencié: Dunk & Associates FR  
Entreprise: Systems 24-7 Site de démonstration  
Paramètres:  Par cours  Par module  
Pays: Systems 24-7 Site de démonstration : Ca...  
Province: Canada : ...  
Emplacement: Tous  
Département: Tous  
Cours: Enquêtes sur les accidents CN  
Date d'échéance:  Activer  Désactiver  
Type d'échéance: Dans les délais  
Délai: 1 Jour  
Un cycle d'échéance est-il attribué à ce cours?  
 Oui  Non  
Sauvegarder Appliquer le paramètre à un résultat existant Retour à Liste

Pour personnaliser la fonctionnalité, cliquez sur Admin -> Paramètres de configuration -> Personnaliser la date d'échéance des cours/modules de l'entreprise.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, écrivez-nous à [support@systems24-7.com](mailto:support@systems24-7.com).

# MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

AVIS

## Nouvelle fonctionnalité : Accédez facilement aux enregistrements de nos webinaires (webinaires disponibles en anglais seulement) !

Nous avons simplifié l'accès à nos enregistrements webinaires ! Vous trouverez la nouvelle option « **Enregistrements des webinaires** » dans le menu de gauche de votre compte Systèmes 24-7. Grâce à cette fonctionnalité, vous aurez, à un seul endroit, un accès direct à tous nos webinaires. Dès maintenant, nos webinaires ne seront plus publiés sur notre site web ([www.systems24-7.com](http://www.systems24-7.com)) ni sur notre chaîne YouTube.

Vous ne trouvez pas un webinar en particulier ? Aucun souci ! Il vous suffit de nous écrire à [support@systems24-7.com](mailto:support@systems24-7.com), et nous serons heureux de vous aider.

Écrivez-nous si vous préférez désactiver cette fonctionnalité sur votre site.

The screenshot displays the user interface for Systems 24-7. At the top left is the logo for DUNK & ASSOCIATES INC. SYSTEMS24-7. On the top right, there are navigation buttons for Help, Profile, and Log Out, along with a search bar containing the text "Begin Typing to Search" and a "Go" button. Below the navigation bar is a blue sidebar menu with icons for Monthly Talks, Org. Chart, Recipes, Calming Content, Voice of the Client, and Webinar Recordings. The "Webinar Recordings" icon is circled in red. The main content area is titled "Webinar Recordings" and contains a list of recorded webinars. The first webinar is "Setting Up Your Program" recorded on January 15, 2025, with a "Watch Playback" link. The second is "Employee Recognition" recorded on November 20, 2024, also with a "Watch Playback" link. The third is "Return to Work and Accommodations" recorded on September 18, 2024, with a "Watch Playback" link. At the bottom of the page, there is a footer with the text "2025 Systems 24-7. All Rights Reserved. Terms and Conditions | Privacy Policy" and a small logo for "Powered by Systems 24-7".

## Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité et de RH sont maintenant disponibles. Connectez-vous à [Systèmes 24-7](#) et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

# MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

## NOUVELLES FORMATIONS



### Sensibilisation à la sécurité – Camions à benne

La formation porte sur la sécurité lorsqu'on travaille à proximité des camions à benne. Seuls les opérateurs certifiés sont autorisés à conduire un camion à benne. La formation porte sur les responsabilités de l'opérateur, les composants du camion à benne, les risques, les pratiques sécuritaires, l'inspection avant départ, les procédures d'arrêt et l'entretien.

### Engins élévateurs à nacelle portés sur véhicule

Les engins élévateurs à nacelle portés sur véhicule, souvent appelés camions nacelle ou camions à flèche, servent à positionner en hauteur les travailleurs et les matériaux pour des travaux comme la réparation d'enseignes et le lavage de fenêtres. À la fin de la formation et après les examens écrits et pratiques, vous devriez être prêt à utiliser un engin élévateur à nacelle porté sur véhicule. Vous connaîtrez l'équipement utilisé par votre entreprise, vous saurez comment l'installer et l'utiliser en toute sécurité et vous serez en mesure de reconnaître et d'éviter les risques les plus courants liés à son utilisation.



# MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

## NOUVELLES FORMATIONS



### Préparation hivernale

L'hiver est souvent perçu comme une saison redoutée, et pourtant, chaque année, son arrivée nous surprend. La formation explore l'impact des conditions hivernales sur les lieux de travail, présente les différents types d'avertissements météorologiques hivernaux et met en lumière les dangers et les mesures de contrôle adéquates. Vous y découvrirez des conseils pratiques et des stratégies efficaces pour rester au chaud et en sécurité tout au long de l'hiver.

## NOUVELLES FORMATIONS – BIENTÔT DISPONIBLES EN FRANÇAIS

### Gestion d'un milieu de travail multigénérationnel

Les lieux de travail modernes réunissent parfois jusqu'à cinq générations, travaillant ensemble. Il devient crucial pour les gestionnaires et superviseurs de bien saisir les besoins et les valeurs propres à cette diversité. La formation explore les stéréotypes à éviter, les avantages d'une équipe multigénérationnelle, les stratégies pour favoriser la collaboration, les méthodes de communication adaptées et les pratiques de partage des connaissances entre générations.



### Sécurité dans les Ateliers de Réparation Automobile

La formation aborde les pratiques essentielles pour assurer un environnement de travail sécuritaire dans les ateliers automobiles et porte sur l'utilisation adéquate des outils et des équipements, comme les équipements de soudage, les meuleuses, les tours de frein, les machines d'équilibrage et de montage de pneus, ainsi que les coussins gonflables et les compresseurs. La formation porte également sur l'identification des risques et l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI).

# MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

## ARTICLE VEDETTE:

### Quelle quantité d'eau devrions-nous boire ?

Si vous êtes comme moi, vous avez probablement grandi en buvant l'eau parfois directement du tuyau, bien loin des bouteilles d'eau modernes, et encore moins de manière régulière. Je me souviens que l'on buvait surtout du jus, des boissons gazeuses ou du lait, mais de l'eau, c'était assez rare. C'est incroyable de voir à quel point les habitudes ont changé !

Nous savons que chaque cellule, chaque tissu et chaque organe de notre corps a besoin d'eau pour fonctionner correctement. L'eau permet à notre corps de transporter les nutriments, de réguler la température corporelle et d'éliminer les déchets. Elle est essentielle au bon fonctionnement du cerveau, lubrifie les articulations et soutient notre système digestif. En somme, l'hydratation joue un rôle fondamental dans notre bien-être général.

Mais alors, quelle quantité d'eau devrions-nous boire ? L'apport quotidien recommandé en eau varie selon la taille et le niveau d'activité physique. Une règle générale consiste à boire une once d'eau pour chaque deux livres de poids corporel. Pour déterminer la quantité d'eau dont vous avez besoin, pesez-vous, puis divisez votre poids en livres par deux. Ce chiffre correspondra à votre besoin en eau. Cependant, il est important de garder à l'esprit que certains adultes auront besoin de plus ou moins d'eau que le calcul suggère, en fonction de leur état de santé, de leur niveau d'exercice et de la température ou de la sécheresse du climat dans lequel ils vivent.

Maintenant que vous savez combien d'eau il vous faut boire, comment parvenir à consommer cette quantité tout au long de la journée ? **Voici quelques astuces pour augmenter votre apport en eau :**

- Ayez toujours de l'eau à portée de main. Gardez une bouteille d'eau à votre bureau, dans votre voiture ou emportez-en une lors de vos déplacements.
- Remplacez un verre de jus, de boisson gazeuse, de café ou de thé par un verre d'eau.
- Si l'eau froide ne vous convient pas, optez pour de l'eau à température ambiante ou même de l'eau chaude.
- Si le goût de l'eau vous déplaît, ajoutez-y des fruits (citron, lime), des concombres ou de la menthe pour plus de fraîcheur.
- Réglez une alarme ou un rappel pour vous encourager à boire régulièrement.
- Motivez votre entourage à se joindre à vous ! Lancez un défi à vos collègues ou votre famille, et mesurez vos progrès ensemble vers un objectif commun.



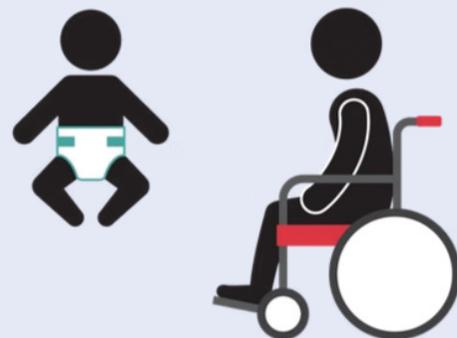
# WEBINAIRES À VENIR

Inscription **GRATUITE** aux webinaires mensuels (en anglais seulement).  
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!

## Les congés

19 février 2025 | 13:00 - 14:00 HNE

De nombreux événements familiaux peuvent obliger ou du moins inciter quelqu'un à s'absenter du travail : naissance ou adoption d'un enfant, décès d'un membre de la famille, examens reliés à la grossesse, mariage d'un proche, événement tragique, etc. La loi tient compte de ces contraintes. Connaissez-vous vos obligations concernant les congés ? Joignez-vous à nous pour en savoir plus sur les types de congés et les critères d'éligibilité, les différences entre les congés protégés par la Loi et les autres absences (les jours de congé non rémunérés), la protection du lien d'emploi pendant un congé, et bien plus encore. Préparez vos questions!



**INSCRIVEZ-VOUS**



**INSCRIVEZ-VOUS**

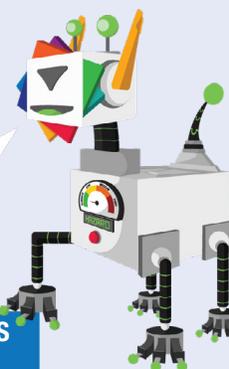
## Recrutement et Intégration

19 mars 2025 | 13h00 - 14h00 HAE

Vous souhaitez développer votre équipe ? Vous faites face à un taux de rotation élevé parmi vos nouveaux employés ? Attirer et fidéliser des talents qualifiés constitue un véritable défi pour de nombreuses entreprises. Le recrutement et l'intégration sont des étapes cruciales du processus d'embauche et des leviers essentiels pour assurer la rétention des employés. L'objectif de ce webinar est d'accompagner les gestionnaires, superviseurs et équipes de recrutement dans la mise en place de processus efficaces pour le recrutement, la sélection et l'intégration des talents. Nous évoquerons également les exigences légales, les responsabilités associées, ainsi que l'importance de l'expérience vécue par les candidats.

Le calendrier des webinaires 2025 est maintenant disponible. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour réserver votre place – c'est **GRATUIT** !

**LISTE DES WEBINAIRES  
2025**



# MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

## CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.

**Février**  
 MM Votre devise du mois: Répandre de l'amour et de la positivité

Mes objectifs du mois:  
 1. \_\_\_\_\_  
 2. \_\_\_\_\_  
 3. \_\_\_\_\_  
 4. Avez-vous suivi votre devise du mois ce mois-ci?

Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim

Notes:

3  4  5  6  7  8  9  10  11  12  13  14  15  16  17  18  19  20  21  22  23  24  25  26  27  28  29  30  31

2025 EN COULEURS & INTERACTIF  
 Télécharger

**Février**  
 MM Votre devise du mois: Répandre de l'amour et de la positivité

Mes objectifs du mois:  
 1. \_\_\_\_\_  
 2. \_\_\_\_\_  
 3. \_\_\_\_\_  
 4. Avez-vous suivi votre devise du mois ce mois-ci?

Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim

Notes:

3  4  5  6  7  8  9  10  11  12  13  14  15  16  17  18  19  20  21  22  23  24  25  26  27  28  29  30  31

2025 EN NOIR ET BLANC  
 (À IMPRIMER)  
 Télécharger

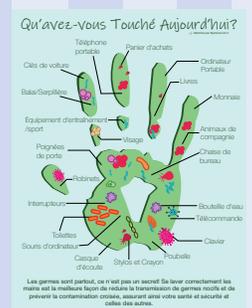
## VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



Yoga sur une chaise



Étirements à faire debout



Qu'avez-vous Touché Aujourd'hui?

# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

## SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
<p><b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b></p> <p><b>Agents chimiques et biologiques</b></p> <p>À compter du 3 février 2025, des modifications seront apportées à la Partie 5 du Règlement sur la santé et la sécurité au travail, R. B.C. 296/97, concernant les sections suivantes : Planification d'urgence, Participation des travailleurs, Inventaire des substances dangereuses, Évaluation des risques, Plan d'intervention d'urgence, Procédures d'urgence, Formation et simulations.</p>	<p><b>Participation des travailleurs</b></p> <p>Assurez-vous que toutes les étapes de la planification en cas d'urgence sont réalisées en concertation avec les travailleurs.</p> <p><b>Inventaire des substances dangereuses</b></p> <p>Les employeurs doivent veiller à ce que l'inventaire des substances dangereuses inclue les informations nécessaires pour évaluer adéquatement les risques que ces substances peuvent poser sur le lieu de travail, lorsque ces substances sont présentes en quantité suffisante pour mettre une personne en danger lors d'une urgence.</p> <p><b>Évaluation des risques</b></p> <p>Les employeurs doivent évaluer les risques liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les substances dangereuses figurant dans l'inventaire</li> <li>• Les substances dangereuses qui pourraient pénétrer sur le lieu de travail en raison d'une urgence extérieure</li> <li>• Les substances dangereuses qui pourraient être générées sur le lieu de travail (par exemple, en raison d'une réaction accidentelle)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><a href="#">Colombie-Britannique sur la page suivante &gt;</a></p>

# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE - SUITE</b>	
	<p><b>Plan d'intervention d'urgence et procédures</b> Assurez-vous que l'inventaire, l'évaluation des risques, les procédures, la formation et les simulations sont tous des éléments intégrés au plan d'urgence. Les employeurs doivent également élaborer un plan écrit pour répondre aux urgences impliquant des substances dangereuses.</p> <p><i>Si vous êtes client des services SST de Dunk &amp; Associés, votre programme sera mis à jour pour refléter ces changements. Vous devrez néanmoins vous assurer de rédiger un inventaire, de réaliser une évaluation des risques et de définir des procédures d'intervention d'urgence, comme précisé dans vos politiques.</i></p>

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
<b>ONTARIO</b>	
<p><b>Loi visant à œuvrer pour les travailleurs, six Adoptée</b></p> <p><i>Loi sur les normes d'emploi:</i></p> <p><b>La modification suivante entre en vigueur le 19 juin 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congé pour maladie de longue durée : Un employé ayant au moins 13 semaines de service a droit à un congé sans rémunération pouvant aller jusqu'à 27 semaines, si l'employé est incapable de travailler en raison d'une maladie grave.</li> </ul> <p><b>La modification suivante entrera en vigueur à une date qui sera proclamée ultérieurement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'employé qui est employé par son employeur depuis au moins 13 semaines a droit à un congé non payé en raison d'un placement - le fait de confier un enfant à la garde, aux soins et à la surveillance d'un employé pour la première fois à des fins d'adoption; l'arrivée d'un enfant confié à la garde, aux soins et à la surveillance d'un employé pour la première fois lorsque la personne ayant donné naissance à l'enfant est un substitut. La durée totale du congé que peut prendre un employé à l'égard d'un enfant est de 16 semaines.</li> </ul>	<p><b>Congé pour maladie de longue durée</b></p> <p>À partir du 19 juin 2025, les employés admissibles auront droit à un congé sans solde de longue durée en raison d'une maladie grave, pouvant aller jusqu'à 27 semaines sur une période de 52 semaines.</p> <p>Si vous êtes client des services de ressources humaines de Dunk &amp; Associés, votre programme RH sera mis à jour pour refléter ces modifications.</p> <div style="text-align: right;">  <p><b>Ontario sur la page suivante.</b></p> </div>

# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
<p><b>ONTARIO - SUITE</b></p> <p><i>Loi sur la santé et la sécurité au travail:</i></p> <p><b>Les modifications suivantes sont désormais en vigueur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si une personne morale est reconnue coupable d'une infraction pour une infraction subséquente qui, au cours d'une période de deux ans, entraîne le décès d'un ou de plusieurs travailleurs ou qui leur cause des blessures graves, l'amende minimale qui peut être imposée à la personne morale est de 500 000 \$.</li> <li>• L'employeur doit s'assurer que les vêtements et les dispositifs de protection individuelle qui sont fournis, portés ou utilisés soient bien ajustés et soient appropriés dans les circonstances, en tenant compte de l'ensemble des facteurs pertinents, notamment des facteurs qui peuvent être prescrits; le gouvernement a également le pouvoir d'imposer des exigences réglementaires supplémentaires concernant l'évaluation des vêtements et équipements de protection individuelle.</li> </ul>	<p><b>Équipement de protection individuelle (ÉPI)</b></p> <p>Les employeurs doivent s'assurer que tout ÉPI fourni, porté ou utilisé est bien ajusté et adapté aux circonstances.</p> <p>Si vous êtes client des services de ressources humaines de Dunk &amp; Associés, votre programme RH sera mis à jour pour refléter ces modifications.</p>
<p><b>CSPAAT Formulaire 7</b></p> <p>La CSPAAT a mis à jour le Formulaire 7 Avis de lésion ou de maladie (Employeur) (Formulaire 7).</p>	<p>Lors d'une demande d'indemnisation à la CSPAAT, assurez-vous d'utiliser la version la plus récente du <a href="#">Formulaire 7 Avis de lésion ou de maladie (Employeur) (0007A)</a>.</p> <p>Si vous êtes client des services de santé et sécurité de Dunk &amp; Associés, le formulaire a été mis à jour sur votre site de santé et sécurité sous la Section 12.</p>

# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
<b>QUEBEC</b>	
<p><b>Certificat médical: Nouvelles obligations de l'employeur pour la gestion des absences à compter de janvier 2025</b></p> <p>Depuis le 1er janvier 2025, les dispositions visant à limiter ou à réduire le recours aux services d'un médecin sont en vigueur.</p> <p>Conformément à la Loi sur les normes du travail, l'employeur ne peut plus exiger de document attestant des motifs d'absence d'une personne salariée, incluant un certificat médical, pour les trois premières périodes d'absence d'une durée de trois jours consécutifs ou moins prises sur une période de 12 mois.</p> <p>De plus, un employeur ne peut plus exiger un certificat médical lorsqu'une personne salariée s'absente pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un membre de la famille ou d'une personne pour laquelle la personne salariée agit comme proche aidant.</p>	<p>L'employeur ne peut demander de certificat médical pour les trois premières périodes d'absence d'une durée de trois journées consécutives ou moins prises annuellement.</p> <p>Une personne salariée peut également s'absenter du travail pendant 10 journées par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un membre de la famille ou d'une personne pour laquelle la personne salariée agit comme proche aidant. L'employeur peut demander à la personne salariée, si les circonstances le justifient eu égard notamment à la durée de l'absence, de lui fournir un document attestant des motifs de cette absence, à l'exception d'un certificat médical.</p>

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.  
RENDEZ-VOUS LE MOIS  
PROCHAIN.**

